

Editorial



Ces derniers mois en Haïti ont été marqués par le passage de deux tempêtes cycloniques (Isaac et Sandy). Les dégâts sont importants et viennent surtout aggraver une situation alimentaire jugée préoccupante par la CNSA (Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire). La conjonction de facteurs, tels que les tempêtes cycloniques, la sécheresse au printemps 2012, la montée des prix des produits de première nécessité ou encore l'instabilité politique nourrit les inquiétudes quant à l'évolution de la situation dans les prochains mois et notamment jusqu'aux prochaines récoltes, au printemps 2013. L'Observatoire du Groupe

URD en Haïti reste donc attentif aux analyses et informations disponibles sur la sécurité alimentaire dans le pays et orientera ses sujets de réflexion en fonction de l'évolution de la situation.

Les articles du présent numéro ne sont toutefois pas relatifs aux questions de sécurité alimentaire, mais sont, à tout le moins pour deux d'entre eux, étroitement liés aux résultats de nos dernières études.

Le troisième article vise à mettre en lumière des documents de planification réalisés conjointement par des Communes et des organisations internationales. Ils nous a semblé important de communiquer sur ces documents non seulement pour leur contenu, lequel peut aider les acteurs à des prises de décision opérationnelles, mais aussi pour leur approche qui se veut participative et inclusive.

Contact à Port-au-Prince : Caroline Broudic - cbroudic@urd.org - Tel : +509 3170 7570 / Site Internet : www.urd.org/haïti

Sommaire

| | |
|--|----|
| Actualités de l'Observatoire Haïti | 2 |
| • La mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle | 2 |
| • Les nouvelles publications du Groupe URD sur Haïti..... | 2 |
| • Les évaluations et l'appui aux évaluations du Groupe URD en Haïti..... | 2 |
| Leçons apprises | 4 |
| • Communauté et approche communautaire en Haïti | 4 |
| • Comment devenir possesseur d'une parcelle de terre à Canaan ?..... | 7 |
| • La planification participative en milieu urbain et rural | 12 |

• La mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle

Une bibliothèque virtuelle regroupant un fond documentaire de références bibliographiques relatives à l'ensemble de nos thématiques de travail en Haïti est à présent accessible sur le site de l'Observatoire Haïti (<http://www.urd.org/haïti>), puis nos actions/documentation. A ce jour, seuls les six dossiers suivant sont constitués : Environnement, Habitat-Foncier-Reconstruction, Eau et Assainissement, Psychosocial / Protection, Développement rural et Aménagement du territoire, Relocalisation et Migrations. D'autres dossiers devraient être constitués sur Agriculture et Pêche, Nutrition, Sécurité Alimentaire. Il ne s'agit pas ici de constituer une bibliographie exhaustive, mais plutôt de sélectionner quelques documents sur chacune des thématiques qui nous semblent d'intérêt. Si vous souhaitez partager avec nous certaines de vos publications, elles seront les bienvenues.

• Les nouvelles publications du Groupe URD sur Haïti

- 1) Le rapport « **Fuir la réalité : propriété foncière, institutions et action humanitaire après le tremblement de terre en Haïti** »¹, fruit d'une collaboration entre le Humanitarian Policy Group et le Groupe URD, vient d'être publié. Ses auteurs sont : Simon Levine, chargé de recherche à l'Humanitarian Policy Group (HPG) de l'Overseas Development Institute (ODI). Sarah Bailey, chargée de recherche à l'HPG, Béatrice Boyer, chercheuse pour le Groupe URD, Cassandra Mehu, consultante pour le Groupe URD.
- 2) Le rapport d'Alice Corbet (Groupe URD) « **Approche communautaire en Haïti : décryptage de la notion de « communautés » et recommandations** » a été publié en novembre 2012.
- 3) Le rapport de Richener Noel (Groupe URD) « **Canaan ou l'émergence d'un quartier ex-nihilo** » devrait être publié dans les prochains jours.
- 4) Le rapport de Richener Noel (Groupe URD) « **Environnement & Reconstruction : le cas de Bristout-Bobin** » devrait être publié avant la fin du mois de décembre.

• Les évaluations et l'appui aux évaluations du Groupe URD en Haïti

Le Groupe URD dans le cadre de son Observatoire en Haïti propose un certain nombre d'activités liées aux évaluations :

- 1) **Appui méthodologique aux évaluations** : L'Observatoire du Groupe URD en Haïti offre ses services gratuitement à toutes institutions menant des évaluations de projet. Il peut s'agir tout aussi bien d'un accompagnement dans le processus d'évaluation interne ou externe (de la formulation des termes de référence à la relecture d'un rapport en passant par la préparation des outils méthodologiques ou encore de la mise en place de système de suivi & évaluation), de la mise à disposition de la liste des personnes ayant été formées par le Groupe URD à l'évaluation de projet ou encore de la diffusion/partage de termes de référence avec des consultants nationaux ou internationaux.
- 2) **Evaluation de projets** : Le Groupe URD répond régulièrement à des appels à propositions pour des évaluations externes de projet. Il peut tout aussi s'agir d'évaluations en temps réel, que finales ou encore itératives. Deux processus d'évaluation sont ainsi en cours en ce moment en Haïti :

¹ "Avoiding reality. Land, institutions and humanitarian action in post-earthquake Haiti".

Evaluation itérative des projets financés par la Chaine du Bonheur (septembre 2010 – juin 2012) et Evaluation itérative du programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers (2012 – 2014).

L'évaluation itérative est un processus dynamique d'évaluations et d'accompagnement pour l'amélioration des pratiques dans un contexte changeant. Elle est constituée d'une série d'évaluations menées à des phases charnières d'un programme dans le but de renforcer la capacité de ce dit-programme à s'adapter aux évolutions du contexte, de permettre une meilleure capitalisation et utilisation des leçons apprises et d'assurer la qualité du programme. Elle est caractérisée par une approche participative qui favorise l'échange d'expériences entre les parties prenantes du programme et le renforcement de leur capacité.

Elle est pertinente pour des programmes de moyen terme dans des contextes mouvants (post urgence ou situation de crise récurrente) impliquant plusieurs partenaires. Elle nécessite une certaine souplesse du programme et du cadre de collaboration avec l'équipe d'évaluation pour permettre d'ajuster le programme ou les missions d'évaluations aux éventuelles circonstances exceptionnelles du contexte.

- 3) Formations à l'évaluation :** Deux sessions de formation à l'évaluation de projets, d'une semaine chacune, ont été organisées à Port-au-Prince au cours de cette année 2012. Pour des raisons financières, il n'a pas été possible d'organiser une troisième formation telle qu'il l'avait été envisagé. De nouvelles sessions seront proposées en 2013 sur la même thématique.
- 4) Capitalisation sur les leçons apprises :** L'Observatoire du Groupe URD en Haïti vise à mettre en lumière les expériences tirées de projets mis en œuvre depuis le séisme du 12 janvier 2010. A cette fin, nous sommes intéressés par tous résultats d'évaluation que vous souhaiteriez partager à travers la rédaction d'articles dans le cadre de cette Lettre de l'Observatoire ou des rapports d'évaluation eux-mêmes.

• Communauté et approche communautaire en Haïti

Alice CORBET, Novembre 2012

Du 19 août au 21 septembre 2012, l'Observatoire Haïti du Groupe URD a effectué une recherche sur l'approche communautaire et la notion de « communauté » en Haïti. Menée par l'anthropologue Alice Corbet, cette étude se consacre à interroger la méthode de l'approche communautaire qui traverse de nombreux projets mis en place dans les milieux urbains : est-elle toujours nécessaire ? Comment la mettre en place ? Quels sont ses atouts et ses pièges ? D'autre part, par un nécessaire « retour aux sources définitionnelles », la recherche revient sur les différents niveaux de communautés en Haïti, et donc sur une analyse historique, sociale et culturelle de la notion communautaire.

Ainsi, le rapport mis en ligne en novembre 2012 sur le site de l'Observatoire concilie une approche sociale à une approche opérationnelle, par le biais d'analyses et de recommandations.

Il existe en Haïti trois grandes bases communautaires : la famille, le voisinage, et la religion². La famille est un fondement nécessaire : son rythme est régi autour du chef de famille et du *lakou*³, qui offre un espace de vie communautaire autour duquel les activités quotidiennes se déroulent. Le *lakou* a plusieurs dimensions : sociales et organisationnelles (on y prépare les repas...), culturelle et symbolique (le chef du *lakou* est très respecté, et les esprits habitent le *lakou*, au centre duquel certains morts sont parfois enterrés...), etc. Les relations de voisinage, nécessaires au niveau social et économique, créent des liens de solidarité parfois tellement essentiels que « *vwasen se fanmi /*

vwazinay se janmi »⁴. Enfin, la pratique religieuse crée une communauté de croyance qui permet de donner un rythme social et des pratiques communes à un ensemble de personnes. Mais les liens de solidarité y sont, de manière générale, assez distendus : communauté d'esprit ne signifie pas toujours solidarité effective. Ces trois structures permettent une autorégulation par l'égalitarisation du niveau de vie de chacun⁵.

En milieu urbain, ces trois bases sont éclatées. Les relations familiales se restreignent dans l'espace et se désintègrent au gré des migrations internes ; les liens de voisinage se réduisent aux voisins limitrophes de l'habitation avec qui des relations de confiance se créent avec le temps ; et si les Églises sont toujours très fréquentées, elles s'inscrivent moins dans un esprit communautaire réel que spirituel.

Les communautés citadines répondent donc à d'autres critères qu'en milieu rural. Il y a notamment, en permanence, un enchevêtrement de communautés qui se superposent : la communauté de proximité (de voisinage), la communauté de loisirs (qui prend souvent forme d'association), la communauté religieuse, la communauté politique... Elles peuvent se réunir ou se confronter. Ainsi, chaque individu peut mobiliser diverses communautés en fonction de sa nécessité, c'est-à-dire souvent de manière ponctuelle et dans un but spécial. Par exemple, les liens de voisinage peuvent être mobilisés au quotidien ; ceux religieux dans certaines temporalités ; ceux liés aux associations locales pour certains événements ; ceux officiels (comme les contacts avec la mairie) pour certaines revendications...

Les « comités » qui se créent à travers les villes répondent donc à des besoins différents et ne

⁴ Le voisin c'est la famille / le voisinage c'est les amis.

⁵ Pour Gérard Barthélémy, la société haïtienne s'autorégule, afin de contrôler l'émergence d'une disparité économique qui créerait un hiatus social, tout comme l'émergence d'un Etat qui monopoliserait certaines activités qui échapperaient alors au contrôle collectif de base. Barthélémy parle alors de « culture de résistance » et de « stratégie de contention » qui produit un « consensus social ». Voir L'univers rural haïtien, le pays en dehors, L'Harmattan, 1991

² La plupart des ouvrages historiques et anthropo-sociologique sur Haïti évoquent ces trois axes fondamentaux, notamment ceux de référence de Georges Anglade.

³ De « la cour », car les *lakous* ruraux sont organisés autour d'une cour centrale.

représentent souvent qu'un groupe de personnes. Il arrive d'ailleurs parfois qu'ils ne soient pas légitimes : ces comités sont le fait de personnes qui veulent s'imposer comme des interlocuteurs entre l'ONG et la population, sans toutefois représenter cette dernière. D'autres fois, les comités répondent aux besoins de l'ONG (ou présumés être ceux de l'ONG) et non à ceux du groupe territorial qu'ils sont censés représenter.

En outre, il faut savoir que certaines personnes ne se sentent appartenir à aucune communauté et surtout à aucun « comité », soit qu'elles ne voient aucune motivation à y participer ; soit qu'elles ne se sentent pas concernées par des « leaders communautaires » trop éloignées socialement d'elles ou qu'elles jugent avoir d'autres préoccupations ; soit qu'elles ne connaissent pas leur existence ; soit qu'elles ne se sentent pas légitimes à être « représentées » ou à être identifiées comme des participants à part entière à un comité. En effet, certaines personnes – essentiellement en bas de l'échelle sociale – sont « habituées » à rester « sans voix », c'est-à-dire à ne pas se manifester⁶. C'est pour elle une intégration d'une domination sociale, mais aussi un moyen d'esquive (certains dirons de « marronage ») de la pression collective.

Ainsi, si on change de perspective, on s'aperçoit que la notion de « communauté » en Haïti se heurte souvent à l'individualisme de la société haïtienne. Cela s'explique par divers critères, historiques et culturels, mais aussi par l'extrême précarité quotidienne d'une grande partie de la population qui est en lutte permanente pour sa survie. Cet individualisme est entériné par le délaissement par l'État Haïtien d'une partie de ses citoyens, qui interagissent très peu avec les instances officielles et en ont souvent une image dégradée, au mieux d'indifférence, au pire de rejet.

C'est pourquoi tout projet « communautaire » doit tenter de fédérer des intérêts particuliers plutôt que de se baser sur une notion de « bien commun » qui existe difficilement en Haïti. Le soutien d'initiatives locales, par exemple, permet de créer des systèmes qui peuvent se développer et avoir un impact collectif. Cette solution est à

privilegier par rapport aux incitations d'exécution de tâches collectives en vue d'un résultat commun : les personnes doivent en effet surtout trouver un intérêt rapide et direct à leur effort. Ainsi, on peut expliquer le manque d'investissement dans certaines activités comme le balayage bénévole des rues, ou l'échec de certaines politiques pour la reforestation d'Haïti : l'intérêt personnel, mais aussi de survie, pousse plus à couper un arbre pour en faire du charbon qu'à attendre sans moyens de subsistance qu'un manguiier prenne le temps de pousser !

En outre, ce fort individualisme dans une société éclatée permet à certaines personnes d'accéder à des marges de pouvoir et de s'imposer comme des « leaders » selon des parcours qui ne sont pas toujours basés sur leurs capacités effectives. Ainsi, le charisme a beaucoup d'importance pour permettre à quelqu'un de se démarquer dans la sphère sociale. La connaissance des codes occidentaux (des « blancs ») est aussi valorisée, ainsi que la proximité avec le monde magico-religieux. Si, bien sûr, le pouvoir violent permet d'imposer certains leaders, avec l'arrivée massive des ONG un nouveau moyen de valorisation personnelle et d'accès au pouvoir est apparu : celui de la coopération avec les organisations internationales. C'est pourquoi certaines personnes se retrouvent à faire l'intermédiaire entre un terrain donné et une ONG, sans toutefois vraiment connaître les lieux, mais parce qu'elle parle un bon français et maîtrise les termes et perceptions du monde humanitaire.

L'approche communautaire doit donc tenter de se prémunir contre l'accaparement du dessein d'une ONG par une personne ou un groupe de personnes, même sous couvert d'un « comité ». C'est pourquoi une bonne connaissance du terrain en préalable de l'intervention est nécessaire, et la formation d'un comité « mixte » ou d'une équipe de terrain représentative de toutes les sphères sociales est conseillée. Ces personnes, en présence quotidienne dans le quartier d'intervention, doivent présenter aux populations rencontrées un discours clair et uniforme afin d'éviter les incompréhensions et manipulations. Par exemple, la question de la rémunération est primordiale : qui sera rémunéré et pourquoi ? Comment s'assurer que cet argent ne soit pas dispersé ou n'entre pas dans des schémas mafieux ? Autrement dit : comment payer à juste titre et au bon niveau un travail sans que ce dernier ne puisse être détourné ou mésinterprété par le reste de la population ? De même, les activités qui apportent des biens directs dans la même zone (comme la distribution

⁶ Johanne Tremblay explicite cette hiérarchisation sociale qui amène certaines personnes à s'invisibiliser (notamment les paysans) dans son ouvrage Mères, pouvoir et santé en Haïti, Karthala, 1995

alimentaire), si elles sont effectuées par la même ONG, risquent de créer un « flou » entre les deux secteurs de l'ONG et lui poser des problèmes. La présence de spécialistes des sciences humaines s'avère aussi indispensable, afin d'apporter un regard réflexif et extérieur au climat social du quartier.

Pour informer la population sur les actions en cours, résoudre les mésententes potentielles, et répondre aux interrogations locales, un bureau des plaintes peut être aménagé : cette plateforme ne peut être externalisée par une équipe « détachée » du terrain car l'adaptabilité aux dynamismes locaux doit être quotidienne. En outre, cet espace de relations entre les ONG et la population doit être neutre : c'est à dire qu'il ne peut être au sein d'un comité préexistant, pour ne pas alimenter les craintes de captation du pouvoir et de cooptation entre l'ONG et un groupe donné.

Enfin, on peut se questionner sur l'impact de l'approche communautaire vis-à-vis des structures officielles⁷. L'ONG ne risque-t-elle pas de se substituer aux instances officielles en instaurant un dispositif qui pourrait être celui d'une interface entre la population et ses représentants municipaux, et donc en court-circuiter d'éventuels liens institutionnels ? En outre, la question de la délimitation du terrain d'intervention pose problème : que ce soit dans un nouveau quartier issu du séisme, dans un camp spontané qui s'installe, ou dans un quartier qui a été déstabilisé par l'affluence de déplacés suite au séisme, sur quels critères s'appuyer pour définir le lieu d'action ? Le découpage administratif du territoire haïtien ne correspond souvent pas à la réalité : l'échelle du « quartier », par exemple, s'appuie souvent sur une base qui a beaucoup évolué et dont le contexte mériterait des adaptations officielles. De nombreux sites n'ont donc pas d'entité représentative officielle, ce qui autorise leur rejet de services collectifs (par exemple leur exclusion du ramassage des ordures) et favorise la mise en place de structures parallèles et informelles. Comment légitimer alors une action d'ONG : ne faut-il pas encourager en amont une prise en compte administrative de ces territoires négligés pour favoriser les liens entre représentants et représentés, au lieu de se mettre dans une position d'activité parallèle à l'État ?

⁷ Ce sujet a été abordé dans l'article de Richener Noël, Renforcement des communautés dans la gestion environnementale des quartiers à Bristout-Bobin : la problématique du statut légal dans la gestion territoriale urbaine, in Lettre de l'Observatoire d'Haïti - URD, octobre 2012.

Conclusion :

On ne peut donc considérer que, si un quartier citadin semble refléter une homogénéité géographique, cela signifie qu'il incarne « une » communauté. Les dynamiques complexes de la zone d'intervention d'un projet humanitaire mérite que l'équipe de terrain de l'approche communautaire ait une bonne connaissance de ce dernier, afin qu'elle ne le déstabilise pas, et que l'ONG ne soit pas manipulée. La clarté du discours apporté, les liens constants et directs avec la population dans un lieu neutre, et la circulation de l'information au sein de l'ONG comme au cœur du quartier sont fondamentaux. De même, l'approche communautaire doit considérer, et ce dès sa mise en place, que le relais de ses compétences est le meilleur moyen de fédérer les intérêts particuliers.

Bien entendu, ces recommandations qui nécessitent du temps ne s'appliquent que dans la temporalité de la post-crise. Mais dans l'urgence, l'approche communautaire – qui est plus un état d'esprit qu'une méthode – peut aussi être envisagée à petite échelle, ne serait-ce qu'en communiquant avec la population (forme de « participation passive », dans laquelle la population est informée de ce qui se passe⁸), et en s'appuyant sur une multitude d'acteurs locaux aux profils divers. Mais l'approche communautaire ne peut devenir une méthode systématique : selon la temporalité et le type de projet, d'autres formes de participation sont parfois plus justifiées.

Pour en savoir plus sur le sujet :

- Groupe URD (Alice Corbet) : Approche communautaire en Haïti : décryptage de la notion de « communautaire » et recommandations, Novembre 2012.

⁸ Typologie de la participation effectuée par le Groupe URD : Manuel de participation à l'usage des acteurs de l'humanitaire, 2009, p42.

• Comment devenir possesseur d'une parcelle de terre à Canaan ?

Groupe URD Haïti, Novembre 2012

L'habitation⁹ Corail-Cesseless, dans laquelle est situé Canaan a été déclarée d'utilité publique en mars 2010 dans le cadre de la relocalisation par l'État d'une partie des déplacés du séisme du 12 janvier 2010. Peu après cette déclaration, l'occupation des terres qui s'était faite timidement auparavant, allait prendre une autre tournure ; en plus de simples implantations de déplacés du séisme du 12 janvier 2010, la zone est à présent occupée par d'autres catégories de personnes en quête de logements ou dans une perspective de spéculations financières. Les terres, qui devaient être gérées par les pouvoirs publics, sont ainsi de plus en plus l'objet de transactions commerciales.

La dynamique de l'appropriation des terres n'est pas toujours explicitement relatée à Canaan. Au cours des entretiens, c'est un sujet la plupart du temps occulté ou alors abordé partiellement. On peut entendre partout : « les responsables d'organisations communautaires ont facilité progressivement et de manière désintéressée l'implantation des déplacés du 12 janvier 2010 dans la zone ». Si cette affirmation n'est pas fausse, elle reste pourtant très partielle. La question foncière recouvre en effet des enjeux importants. Les différents fragments d'informations récoltés sur le terrain permettent d'appréhender une question foncière dynamique et évolutive. À travers cette analyse nous en avons élucidé trois aspects : la libre implantation où chacun occupe le périmètre qui lui paraît nécessaire, l'accaparement des terres par un ensemble de spéculateurs et la constitution présentement de ce qui s'apparente à un marché foncier classique caractérisé par la cession (tel qu'il

se pratique dans la région métropolitaine de Port-au-Prince).

1. La libre implantation :

Les premiers moments d'implantation dans cet espace sont marqués par l'arrivée de victimes « revendiquées » du séisme. Des personnes déclarant avoir perdu leur logement dans les quartiers populaires de la région métropolitaine de Port-au-Prince ont envahi une partie de cette zone avant et après la déclaration d'utilité publique par l'État haïtien¹⁰. James Petit-Homme vient de Tabarre 27. Comme tant d'autres personnes qui cherchaient un abri ou un endroit où se réfugier après le séisme du 12 janvier 2010, il s'est rendu dans la zone de Canaan où il vit, depuis le 27 février de la même année, en deux adresses différentes : la première à Nouvelle-Jérusalem 7¹¹, où il a implanté une école communautaire, et la seconde au Village-Moderne. Faisant partie des premiers arrivés et membre d'une organisation assez bien ancrée dans le territoire, James est à la fois pionnier, acteur et témoin de l'émergence de ce secteur¹², confondu avec Canaan de l'extérieur, pourtant bien différencié par ses habitants. Ses propos tiennent donc à une opinion instruite de la réalité du terrain.

Durant les premiers moments, avoir un lopin de terre ne constituait pas un problème ; tout le monde pouvait délimiter en fonction de ses besoins. Le fort scepticisme sur le devenir de la zone incitait même certaines personnes à ne pas s'embarasser avec des surfaces importantes, qu'il fallait désherber, clôturer, reboiser et entretenir. Des tâches pour lesquelles tout le monde n'avait pas les moyens nécessaires. James a acquis sa parcelle située à Jérusalem 7, pour la bagatelle de 250 gourdes, juste la somme versée par son ancien possesseur pour la sarcler. Brigaud¹³ à Canaan 3, dit regretter de n'avoir pas

¹⁰ Arrêté du 22 mars 2010 déclarant d'Utilité publique les propriétés situées à l'intérieur d'un polygone établi par des points géographiques entre Bon-Repos, Source-Matelas et Ona-Ville.

¹¹ Située à l'est de Canaan, entre celui-ci et Village-Moderne.

¹² Secteur dans le sens d'une sous-section de Canaan.

¹³ Nom d'emprunt.

pris une plus grande portion, qui lui aurait permis d'établir un jardin et d'en « revendre » une partie à d'autres personnes. « C'est tout à fait normal puisque personne ne croyait nécessaire d'avoir une grande surface pour installer une tente ; tout le monde pensait qu'on était là pour peu de temps » (a rétorqué une autre personne qui assistait aux échanges).

Vers le mois de mai 2010, l'invasion des terres se fait de plus en plus massivement et ne fera que s'intensifier en 2011-12. Les gens arrivent généralement en groupe. Conduit la plupart du temps par quelqu'un déjà implanté, chaque groupe est orienté vers une surface non encore occupée qu'il partage entre les différents membres. Tout le monde reconnaît alors les bornes de la parcelle de chacun. Cette reconnaissance est le fondement de la légitimité de la personne sur une portion de terre « considérée comme sienne ». Dans ce contexte où il n'y a pas d'actes notariés, ni de plans d'arpentage dûment rapportés, l'acceptation des uns et des autres et la reconnaissance par un groupe organisé (de préférence les membres les plus influents) dans le secteur concerné sont les seules garanties de la possession d'une parcelle.

D'un autre côté, certains occupants qui ne peuvent pas se stabiliser sur les lieux, font des va-et-vient dans leur quartier d'origine. En leur absence, leur parcelle est parfois occupée par d'autres personnes, ce qui génère des conflits. Dans le cas où certaines personnes se sentent lésées, elles peuvent faire appel à l'organisation compétente dans son secteur pour régler l'affaire. En fait, les premiers occupants avaient déjà formé des structures organisées qui, entre autres tâches, s'attelaient à éviter des cas de tensions liées à l'occupation des terres. James estime qu'il est beaucoup intervenu à travers son association dénommée OCAVIM (Organisation des Cadres du Village Moderne et de Jérusalem 7). « Lorsqu'il y a conflit entre plusieurs personnes pour une parcelle, nous intervenons. Quel que soit le cas, nous traitons l'affaire selon les principes d'équité et de justice. S'il s'agit d'une simple question de route, nous montrons à la personne concernée qu'elle doit laisser le passage. S'il est question de possession, nous demandons aux deux parties de séparer à égales portions la surface en litige ; dans d'autres cas, nous donnons à la partie lésée une autre portion de terre. Quand les parties sont à la limite du recours à la violence, nous collaborons pour les calmer. Les organisations ont beaucoup fait pour éviter des chocs dans la zone. Et de fait, il n'y a

jamais eu de grands dommages et pertes en vies humaines sur la base de conflits fonciers ».

2. L'accaparement des terres et la mise en place de réseaux de facilitateurs et spéculateurs

L'augmentation de la population et la pression foncière consécutive ont poussé aux changements dans le mode d'accession à la terre. Dans certains endroits, ce sont à présent des réseaux de spéculateurs qui en assurent le contrôle. En l'absence des autorités étatiques et de la Marie de Croix-des-Bouquets, laquelle ne voulait pas s'impliquer sur ces questions d'appropriation foncière en raison de son caractère illégal eu égard au décret du 22 mars 2010, les réseaux de personnes s'emparaient d'une nouvelle activité considérée comme une aubaine : celle de la distribution et de la facilitation de l'accès aux terres. Ces personnes sont en même temps « partout et nulle part ». Certains se légitiment auprès des populations à travers des organisations dont l'existence n'est pas toujours avérée. Bretel¹⁴, un membre d'organisation à Canaan, a déclaré qu'un nouvel arrivant relativement fortuné est toujours considéré comme une opportunité pour se faire un peu d'argent. D'autres (membres d'organisations ou pas) se font tout simplement une notoriété dans cette activité de distribution de terres. Les facilitateurs donnent toujours au solliciteur l'impression d'une vente normale, et garantissent la possession jusqu'au démarrage de la construction. Un homme de Canaan 3, observant le travail de son équipe, nous a déclaré avoir payé plus de 100 000 Gourdes (environ 2 000 Euros) pour ses 400 m².

À ce stade, les solliciteurs et les facilitateurs, avec un semblant de légitimité garantie par l'Arrêté présidentiel déclarant la zone d'Utilité Publique, ont tous pris conscience que le pari était gagné, que la terre leur appartenait.

Dans d'autres endroits, l'activité de distribution de terres se révélait plus subtile ; ce sont des organisations qui ont distribué les parcelles moyennant un montant allant jusqu'à 2500 Gourdes. Dans les secteurs de Canaan 3, cette somme était fixée à 1500 Gourdes. Certains membres d'organisations ont déclaré que l'argent a servi à des travaux d'entretien de routes et d'autres services.

¹⁴ Nom d'emprunt.

Dans cette catégorie, on trouve donc des spéculateurs. Certaines des personnes arrivées sur les lieux dès les premiers moments y étaient uniquement dans une perspective de faire du business, en cédant à d'autres personnes leurs parcelles après se les être appropriées illégalement. La pression sur le marché des terres a donc été grandement influencée par cette catégorie de personnes.

3. Un marché foncier classique à Canaan

Actuellement, les terres contenues sur la surface de Canaan sont totalement occupées et toutes les parcelles situées dans les meilleurs endroits (plaine et pentes faibles), mêmes celles dont les constructions ne sont pas encore entamées, sont précieusement protégées et surveillées. Les nouveaux venus, surtout ceux qui ne disposent pas de grands moyens, doivent alors occuper les zones les plus pentues et les mornes, c'est-à-dire des endroits exposés aux risques environnementaux (tels que les glissements de terrain), ou bien des endroits situés à la lisière du site (exemple du camp Mosaïque). Il est en effet à préciser que les flux d'arrivées en provenance de Port-au-Prince ne sont pas taris et que les fermetures de camps dans la région métropolitaine s'accompagnent parfois de nouvelles installations sur le site de Canaan, dans un effet de vase communiquant.

Dans cette circonstance, tout un marché foncier est en plein développement à Canaan. Le terme

vente n'est pas approprié, mais l'on évoque sur le terrain le terme « cession ». « On peut vous céder une portion de terre ». Cette formule « la cession », utilisée depuis longtemps à Port-au-Prince sur les terres de l'État, consiste à transférer à autrui la possession de droit ou de fait d'un domaine public. Le possédant ne vous vend pas, mais étant donné que la simple possession donne une certaine « légitimité légale », le solliciteur est prêt parfois à verser des montants importants. À Canaan, certaines personnes ont investi jusqu'à 150 000 Gourdes pour une parcelle bien située. D'importantes maisons en cours de construction dans la zone appartiennent même à des personnes de la diaspora haïtienne.

Par ces formes de transaction, l'acquéreur se trouve souvent dans une grande difficulté, en faisant face à des faux possesseurs (non reconnus des responsables communautaires comme tels). Pour James la seule façon d'identifier le « vrai » possédant, c'est de faire appel aux responsables d'organisations qui commandent le secteur concerné. En fait, l'acquéreur ne reçoit aucun papier ni d'acte de vente, et la personne qui « vend » n'a aucun papier non plus ; pour une zone qui se situe dans les limites de la loi, l'on comprend pourquoi seuls ses voisins peuvent vous aider à avoir le contrôle sur une « propriété ».



Conclusion

L'État haïtien s'est retrouvé confronté à une double difficulté concernant Canaan : d'une part, l'inquiétude concernant la légitimation des occupants *de facto* des terrains, car la question de l'indemnisation n'a pas été réglée avec les prétendus propriétaires et, d'autre part, l'incapacité financière d'y lancer des projets d'envergure répondant à ses prétentions.

D'après un ancien membre du Conseil municipal de la Croix-des-Bouquets, la question foncière est posée à Canaan dans les mêmes termes que dans la plupart des endroits de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Hernando De Soto évoque l'insécurité foncière comme un grand frein au développement urbain¹⁵. L'auteur de *Le mystère du capital*, pose cette question à travers la nation d'« extralégalité ». La question foncière représente aussi un axe important dans le processus de la reconstruction. Dans le Plan

¹⁵ Soto Hernando De (2005). *Le Mystère du Capital. Pourquoi le capitalisme triomphe en occident et échoue partout ailleurs?* Flammarion, Paris.

d'Action pour le relèvement et le Développement d'Haïti (PADRNH) (Gouvernement de la République d'Haïti, mars 2010, p. 25), l'établissement d'un registre foncier est un préalable à la reconstruction. Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) a même créé une cellule devant travailler sur la question. La « cellule Législation, Institutions, Foncier est chargée d'analyser, de coordonner au niveau national toutes les activités ayant trait aux questions foncières, et de proposer un cadre juridique afin de remédier à l'insécurité foncière. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 n'a fait que mettre en évidence les profondes lacunes institutionnelles » (peut-on lire sur le site du CIAT¹⁶).

Il est bien évident qu'aucun plan de réponse à une crise majeure n'existait en Haïti avant le 12 janvier 2010. L'État haïtien n'avait ainsi pas pris en compte dans une quelconque stratégie les conséquences d'un éventuel séisme, pourtant annoncé dans la région métropolitaine de Port-

¹⁶

http://ciat.gouv.ht/dossiers/dossier.php?val=14_legislation+institutions+foncier.

au-Prince¹⁷. Il n'était alors déjà pas en mesure d'apporter de réponse aux problèmes très immédiats de la population, comme celui du logement. Le bouleversement provoqué par le séisme, les réflexions que celui-ci a suscitées sur les causes profondes de la catastrophe et la présence massive d'organisations internationales auraient toutefois dû permettre d'organiser ou au minimum de circonscrire l'arrivée des déplacés sur le site de Canaan. Or, il est un fait que les mêmes mécanismes qui prévalent depuis des décennies dans la dynamique d'urbanisation en Haïti se sont mis ici en place : laissez-faire et déni de réalité. Les mêmes discours pouvaient s'entendre au niveau des autorités publiques qu'au niveau des organisations internationales (Nations Unies, bailleurs et majorité des ONG). Canaan n'existait pas, car Canaan ne devait pas exister. Ce déni est tout à fait similaire à l'attitude de certaines municipalités de l'Aire métropolitaine qui refusent toujours d'admettre l'existence de certains quartiers informels pourtant installés depuis des décennies. Au lieu de prendre le problème à la racine, celui-ci a été ignoré et on arrive aujourd'hui à une vaste tâche urbaine, dont le contrôle se complique chaque jour et qui nourrit les fantasmes. Une réponse partielle et tardive ne peut pourtant qu'engendrer des effets pervers et qu'accroître le coût humain et financier de la réponse. Elle laisse également à penser que la stratégie de réponse à la catastrophe n'a pas été pensée globalement, permettant le développement rapide d'un quartier dont le nombre d'habitants est à présent proche de la population d'une ville moyenne haïtienne. En tout état de cause, Canaan est une parfaite illustration des manquements de la stratégie de réponse au séisme, de l'urgence à la reconstruction.

Ces questions seront développées dans le rapport en cours de finalisation sur la thématique Environnement & Reconstruction : le cas de Canaan.

¹⁷ Dans l'histoire de ce pays, plusieurs séismes majeurs ont causé de grands dommages. Port-au-Prince en a connu deux : 1751 et 1770. Ils avaient réduit la ville à néant. Avant le 12 janvier 2010, il n'y avait certes pas d'investissement de l'État haïtien en matière de recherche sismologique, mais certains chercheurs et d'autres personnes averties lançaient des cris d'alarme avertissant l'imminence d'un séisme de grande envergure dans la ville (Claude Prepetit : *Tremblements de terre en Haïti : mythe ou réalité?*), Laboratoire national des Bâtiments publics et *Aléa et risque sismique en Haïti*. Bureau des mines et de l'Énergie <http://web.ics.purdue.edu/~ecalais/haiti/documents/prepetit.pdf>. Calais E., (2002). L'aléa sismique en Haïti, cadre géographique et temporel.

Pour en savoir plus sur le sujet :

- Groupe URD (Alice Corbet) : *Approche communautaire en Haïti : décryptage de la notion de « communautaire » et recommandations*, Novembre 2012.
- Richener Noel, Rapport en cours de finalisation sur *Environnement & Reconstruction : le cas de Canaan*, Groupe URD.

• La planification participative en milieu urbain et rural

Caroline BROUDIC, Novembre 2012

Aux lendemains du séisme du 12 janvier 2010, un certain nombre de critiques ont été émises sur la faible implication des autorités nationales et locales et des populations dans les orientations stratégiques : « En matière de participation des populations affectées, les évaluateurs n'ont pas constaté que l'introduction de l'approche Cluster ait contribué de façon positive à la participation des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre de la réponse humanitaire. Par exemple, les stratégies et/ou débats techniques des Clusters n'ont pas traité des outils et mécanismes possibles pour augmenter la participation de la commune affectée »¹⁸. Trois ans après la catastrophe et dans cette phase de reconstruction qui ne devrait pouvoir se faire sans l'implication des populations, il peut être utile de mettre en lumière les démarches inclusives développées dans le cadre des plans d'aménagement de communes ou de quartiers. Des outils de planification participative existent en milieu urbain et en milieu rural et ont été renforcés depuis le séisme. Le présent article vise donc non seulement à mettre en valeur des approches existantes, mais aussi des documents de planification déjà élaborés dans certaines communes du pays ou certains quartiers de la région métropolitaine de Port-au-Prince.

1. Qu'entend-on par « planification communautaire » ? :

La planification communautaire est une démarche participative qui consiste à impliquer la population d'une commune ou d'un quartier dans l'aménagement de leur territoire. Des consultations aux différentes phases du processus (du diagnostic à la mise en œuvre du

plan communautaire) doivent permettre une meilleure compréhension des enjeux, des logiques sociales et par devant, faciliter l'appropriation des recommandations par les autorités locales et les habitants eux-mêmes.

2. Quelle est la méthodologie développée ?

Les méthodologies de planification en milieu rural et en milieu urbain, développées ces dernières années, se recoupent sur de nombreux aspects. Tout d'abord, elles reposent sur une démarche participative. Le diagnostic et sa déclinaison en projets d'aménagement prioritaires se veulent en effet « une base de dialogue entre la population, les administrateurs locaux et gouvernementaux et les agences de financement et de mise en œuvre »¹⁹. Il implique donc une consultation des résidents de la Commune ou du quartier et ce, à différentes phases du processus d'élaboration.

Les deux approches se rejoignent également sur les phases d'élaboration : le diagnostic, la définition des enjeux, l'identification des projets prioritaires, la planification des ressources. L'aboutissement de cet exercice est la consolidation d'un document stratégique composé des projets identifiés comme prioritaires par la population. Il a donc une visée opérationnelle.

La différence principale réside probablement dans le fait que le Plan Communal de Développement s'inscrit dans la Constitution à travers les lois de décentralisation, tandis que le quartier n'étant pas reconnu comme une entité administrative, les diagnostics à l'échelle d'un quartier ne s'intègrent pas officiellement à la politique nationale.

Le Plan Communal de Développement (PCD) en milieu rural :

Un document méthodologique pour l'élaboration d'un Plan Communal de Développement a été développé par le MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe) dans le cadre du Programme de Développement Local

¹⁸ Andrea Binder & François Grünewald, *IASC Evaluation de l'approche Cluster phase 2, Haïti*, GPPI / Groupe URD, Avril 2010

¹⁹ ONU-Habitat, Diagnostic urbain Petionville, 2012

en Haïti (PDLH)²⁰. Il s'agit davantage d'un guide pour l'élaboration d'un plan communal que d'une méthodologie standardisée. La démarche peut ensuite être adaptée en fonction des spécificités et des besoins de chaque commune, mais elle doit rester en adéquation avec le Plan Stratégique du Développement d'Haïti (PSDH, 2012)²¹. Il permet de mettre à disposition un outil commun pour accompagner l'exercice tout au long de son processus (de la conception d'un PCD à sa mise en œuvre et son évaluation). Cette démarche s'insère dans l'esprit des lois de **décentralisation** inscrite dans la Constitution de 1987 : « *En préconisant cette dernière, la Constitution reconnaît explicitement que les intérêts locaux sont de la même importance que les intérêts nationaux. C'est pourquoi, elle crée de nouvelles entités publiques que sont les Collectivités Territoriales : Section communale, Commune et Département. La Commune et le Département, sont, toutefois, responsables de la planification du développement de leur territoire respectif* »²².

Il faut toutefois attendre 2006, et le vote de cinq (5) décrets sur la décentralisation par le Gouvernement de transition, pour que soient effectivement transférées aux collectivités territoriales « des responsabilités et une autonomie en termes de conception et de gestion de développement » et qui, les premiers, offrent à chaque commune de « se doter d'un **Plan de Développement élaboré de façon participative** »²³.

Le Plan Communal de Développement est « *un outil de planification d'ordre opérationnel à moyen terme, environ cinq (5) années (plan quinquennal), avec des tranches annuelles (plan annuel), donc de court terme. Il décrit l'état de la situation d'une Commune, ses défis, ses atouts et ses besoins à satisfaire transformés en objectifs de programmes et projets à réaliser* »²⁴.

Le Plan Communal de Développement se construit sur la base des quatre (4) phases suivantes : i) la Phase préparatoire, ii) le Diagnostic communal, iii) l'Elaboration du Plan

Communal de Développement, et iv) la Phase de mise en œuvre.

i) La phase préparatoire est l'étape de sensibilisation et de mobilisation des différents acteurs qui seront impliqués dans l'élaboration du PCD. Le Conseil Municipal, assisté du MPCE, élabore des termes de référence détaillant le contenu attendu de l'exercice et constitue un comité de pilotage, composé des Cadres de l'Administration Communale, des Représentants du ou des CASEC et ASEC, des Représentants d'organisations de la Société Civile, des Représentants des organismes de développement.

ii) Le diagnostic communal est intrinsèquement participatif. Il vise à « *amener l'Administration Communale et la population de la Collectivité Territoriale à identifier les potentialités, opportunités et atouts ainsi que les contraintes (freins, obstacles risques de catastrophes naturelles) du milieu et leur permettre d'avoir une nouvelle vision de l'évolution possible de leur commune. Le diagnostic doit permettre d'aboutir à l'élaboration du PCD qui doit comprendre l'analyse des solutions face aux contraintes identifiées et profiter des atouts conjoncturels ou autres* ». Il comprend un diagnostic technique et un diagnostic participatif, lequel est censé confronter et réconcilier les analyses techniques et les points de vue / perceptions des populations.

iii) L'élaboration du Plan Communal de Développement permet de décliner l'analyse des potentialités en programmation et ce, en fonction des priorités affichées par les autorités locales et par la population. Elle doit aboutir à l'élaboration d'un cadre logique définissant les orientations stratégiques pour les cinq années à venir et doit ainsi guider les arbitrages financiers de la commune. En effet, les projets issus du processus de diagnostic et de consultation sont priorisés afin de permettre une meilleure transparence dans la distribution des ressources et la préparation d'un plan de financement. Cette étape comprend également la validation du PCD qui se fait, en premier lieu, auprès de la population. Il s'agit par une présentation publique d'introduire les principaux éléments du document et d'explicitier les choix stratégiques et les arbitrages. **La validation officielle se fait ensuite au niveau des Autorités de la commune et enfin du MPCE.**

²⁰ MPCE, *Guide méthodologique Plan Communal de Développement*, Version de Juin 2012

²¹ MPCE, *Plan Stratégique de Développement d'Haïti, Pays émergent en 2030*, 2012

²² Ibid, *Guide méthodologique*

²³ Initiative Développement, PCD Saint-Louis du Nord, 2012

²⁴ Ibid, *Guide méthodologique*

iv) La phase de Mise en œuvre est également partie intégrante du PCD. Cette phase d'opérationnalisation comprend trois étapes principales : l'exécution, le suivi et l'évaluation. Elle doit aussi permettre de revoir le PCD le cas échéant.

Il est important de préciser que les Communes ne sont pas tenues d'élaborer un Plan Communal de Développement, mais que celui-ci, une fois réalisé doit être officialisé, c'est-à-dire avalisé à la fois au niveau local (Municipalités) et national (MPCE).

La planification communautaire en milieu urbain :

Si la méthodologie du Plan Communal de Développement est une démarche développée dans le cadre du MPCE, la planification communautaire en milieu urbain ne fait quant à elle pas l'objet d'un document officiel qui serait aujourd'hui porté par les Autorités. Il n'en demeure pas moins une implication des institutions publiques à travers « *le groupe de travail sur l'urbanisme participatif animé par le Service de Planification Urbaine (SPU) du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) avec l'appui d'ONU-Habitat* »²⁵. Les différents diagnostics participatifs associés à des plans d'aménagement réalisés depuis le séisme devraient participer à la consolidation d'une méthodologie qui permettrait non pas d'aboutir à un document standard, mais plutôt à un guide d'accompagnement à l'élaboration d'une planification participative.

La participation des habitants du quartier au processus de planification urbaine se structure autour d'une plateforme communautaire créée à cet effet. « *Ce dispositif constitue un relais à l'échelle du quartier entre la population, les opérateurs du projet, les institutions et les pouvoirs locaux* ». Comme précisé précédemment, les quartiers ne correspondant pas à un découpage administratif, les limites correspondent ici plutôt à un « espace social vécu ».

Les différentes étapes de l'élaboration d'une planification communautaire, telle que décrite dans l'exercice réalisé dans le cadre du programme 16/6, sont les suivantes²⁶ :

²⁵ A noter que ce travail est réalisé dans le cadre du projet gouvernemental 16/6

²⁶ ONU-Habitat : Planification communautaire pour l'aménagement post-séisme des quartiers précaires –

« L'ensemble [des] produits issus des diverses activités de planification et encadrés par une équipe d'urbanistes et d'architectes constitue une source de connaissance sur les quartiers, sur les logiques sociales de leur aménagement et sur les potentialités et les limites du site physique. Le diagnostic urbain présente un état des lieux cartographique et thématique. En complément des informations recueillies lors des activités participatives, un travail de relevé de terrain, d'enquête et d'analyse des données du cadre physique urbain est effectué afin d'identifier :

- **Le potentiel du tissu urbain** : mise en cohérence du réseau viaire sur la base de la trame planifiée, des équipements collectifs et des services urbains.
- **Le diagnostic du bâti** résidentiel et des équipements publics et privés, religieux et communautaires (niveau d'habitabilité, situation des camps, possibilité de mobilisation des réserves foncières pour les programmes de logements et d'équipements collectifs.)
- **La perception sociale des risques naturels et environnementaux** ainsi que leur identification scientifique dans le cadre du Plan de Prévention des Risques.
- **La situation économique du quartier** ainsi que les possibilités de création d'activités génératrices de revenus.

Ces supports cartographiques, quantitatifs et statistiques constituent la trame du diagnostic. Les ateliers techniques et les discussions avec la plateforme communautaire apportent des précisions sur les caractéristiques du contexte social, économique et physique du quartier, permettant l'identification des enjeux prioritaires de l'aménagement urbain.

L'aboutissement de cet exercice est la définition de projets identifiés comme prioritaires par la communauté. L'ensemble de ces projets consolidés compose le plan d'aménagement. Les fiches techniques des projets sont destinées à faciliter la réalisation des projets en donnant des éléments techniques de faisabilité (descriptif et pertinence urbanistique, coût estimatif etc.). L'ensemble de ces documents est publié dans une annexe destinée aux opérateurs de la mise en œuvre (organisation de base, acteurs du

Petionville : Quartiers de Morne Lazarre, Nérette et Morne Hercule – Novembre 2012.

développement, pouvoirs locaux, ministères etc.) »²⁷.

Les projets d'aménagement tels que proposés dans le cadre de la planification communautaire des quartiers doivent ensuite s'intégrer aux schémas d'urbanisme élaborés à l'échelle communale et métropolitaine (s'ils existent).

3. Les limites de la démarche

L'instabilité politique et institutionnelle :

Depuis le séisme de 2010, la planification sur le moyen / long terme est rendue compliquée par l'instabilité politique. En effet, outre la période électorale du dernier trimestre de 2010 défavorable à des engagements sur le long terme, les changements de Municipalités de ces derniers mois (nomination des maires) ne facilitent pas les planifications stratégiques. Des élections municipales auraient dû être organisées en 2011, mais ont été reportées *sine die*. Un arrêté présidentiel du 18 février 2012 annonce les premières révocations des cartels²⁸ municipaux, remplacés par des personnes non plus élues mais nommées par la Présidence. A ce jour, la grande majorité des cartels a ainsi été changée dans la région métropolitaine et à travers tout le pays ; il s'agit de « cartels dits-transitoires » avant l'organisation des élections municipales dont la date n'a pas été fixée. Les plans d'aménagement élaborés étant pluriannuels, cette incertitude électorale et le fait que les représentants ne soient plus des élus posent des problèmes de positionnement pour les bailleurs et opérateurs potentiels.

A qui s'adressent les planifications communautaires ?

L'immense majorité de la population de la région métropolitaine de Port-au-Prince vit dans les quartiers informels. Or, la municipalité et l'Etat ne reconnaissant pas l'existence de ces quartiers considèrent ne pas y être assujettis à de quelconques obligations. A partir de là, il peut être difficile d'attendre une quelconque appropriation de la planification participative par les autorités publiques et plus encore, leur implication.

Dans le cas des communes, il ne s'agit plus d'une question de reconnaissance dans la mesure où l'exercice est conduit par les collectivités territoriales elles-mêmes et où l'Etat est impliqué

²⁷ ONU-Habitat, Diagnostic urbain Petionville, 2012

²⁸ Le cartel municipal est composé du Maire principal et de ses deux adjoints.

à travers le MPCE. La question qui se pose ici est donc moins au niveau de la démarche institutionnelle que des moyens dont disposent les collectivités territoriales pour mettre en œuvre les projets élaborés dans le cadre de la planification et de leurs obligations vis-à-vis de la population eu égard au document stratégique. Ce dernier point est d'autant plus important dans le contexte actuel où les cartels municipaux ne sont non seulement plus des élus, mais où en plus la durée de leur mandat n'est pas clairement définie.

Malgré ces difficultés, ces documents n'en demeurent pas moins un excellent outil de planification participative permettant une meilleure appropriation par les populations des priorités de leur commune ou quartier.

4. Les documents de planification participative existants en milieu urbain et rural

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais elle permet de présenter certains documents récemment réalisés :

Aire métropolitaine de Port-au-Prince :

- 1) **Diagnostic Urbain et Projet d'Aménagement : PETIONVILLE (Quartiers de Morne Lazarre, Nérette et Morne Hercule)** – En cours de validation / publication. ONU-Habitat, Architectes de l'Urgence, 16/6. Document disponible auprès d'ONU-Habitat.
- 2) **Diagnostic Urbain et Projet d'Aménagement : HAUT-TURGEAU (Localités de Bas-Turgeau, Bas Manrèse, Cité Canada, La Grotte Cité Georges, Cité Lucien, Cité Gabriel)** – En cours de validation. ONU-Habitat, Goal. Document disponible auprès d'ONU-Habitat.
- 3) **Diagnostic Urbain et Projet d'Aménagement : Carrefour-Feuilles (Quartiers de Descayettes, Saieh, Sanatorium et Savane-Pistaches)** – 2012. ONU-Habitat, Architectes de l'Urgence, Oxfam. Disponible sur le lien suivant : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Situation_Report_288.pdf
- 4) **Christ-Roi : Portrait communautaire d'un quartier de Port-au-Prince** – 2012 - Solidarités International. Disponible sur le lien suivant : <http://www.solidarites.org/default.shtml>

Plans Communaux de Développement :

- 1) **Plan Communal de Développement de la Commune de St-Louis du Nord (2012-2015).**
Département du Nord / Initiative Développement (ID) - Octobre 2012.
<http://www.id-ong.org/> ou http://www.id-ong.org/images/stories/zoo/uploads/Actualites/Plan_Communal_de_Developpement_Saint-Louis_du_Nord_2012-15.pdf
- 2) **Plan Communal de Développement de la Commune du Môle St-Nicolas (2010-2015).**
Département du Nord-Ouest / ADEMA – Décembre 2009.
- 3) **Plan Communal de Développement de la Commune de Bombardopolis (2011-2016).**
Département du Nord-Ouest / Initiative Développement (ID) / ADEMA – Juillet 2011.
<http://ademahaiti.org/fr/images/PDF/Planification.pdf>
- 4) **Plan Communal de Développement de la Commune de St-Michel de l'Attalaye**

- 5) **Plan Communal de Développement de la Commune de Gros Morne (2010-2015).**
CARE

Bibliographie

- MPCE, *Guide méthodologique Plan Communal de Développement*, Version de Juin 2012
- Andrea Binder & François Grünewald, *IASC Evaluation de l'approche Cluster phase 2, Haïti*, GPPI / Groupe URD, Avril 2010.
http://www.gppi.net/fileadmin/gppi/GPPI-URD_Cluster_II_Evaluation_HAITI_f.pdf
- Différents documents de planification cités ci-dessus
- Groupe URD/ALNAP, *Manuel de la participation à l'usage des acteurs humanitaires : Pour une meilleure implication des populations affectées par une crise dans la réponse humanitaire.*



Groupe URD

Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement) est un institut associatif de recherche, d'évaluation, de production méthodologique et de formation travaillant à l'amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées.

Pour en savoir plus :

www.urd.org

Contacts

Pour s'abonner à la lettre de l'Observatoire:

www.urd.org/haïti

Si vous souhaitez proposer des articles :

Contactez Caroline Broudic

cbroudic@urd.org

Observatoire Haïti

La Lettre de l'Observatoire Haïti 'Évaluer pour évoluer' vise à partager les résultats d'évaluations et d'études sur des problématiques liées à des interventions d'urgence ou à des programmes de développement.

Nous faisons régulièrement appel à des plumes extérieures et/ou le lien avec d'autres publications. Nous vous invitons donc à nous contacter si vous souhaitez proposer des articles.

Retrouvez sur le site Internet (www.urd.org/haïti) des compléments de lecture et les articles détaillés des auteurs.

Les activités de l'Observatoire Haïti sont soutenues par :

